



Réunion du groupe-pays Serbie

Le 16 juillet 2010, à Cités Unies France

Compte rendu

Introduction de M. Alain Frémont :

Voyage dans les Balkans en avril d'une délégation dirigée par M. Charles Josselin, en compagnie de messieurs Frémont et Testud, maire adjoint de la ville de Suresnes, ainsi que de Mme Rose Gomis, adjointe au maire de la ville de Saint-Denis. Ce séjour s'est déroulé en Bosnie-Herzégovine, en Serbie et au Kosovo.

Il est important qu'il faille, au-delà de la Serbie, « épine dorsale » de la région, élargir la réflexion de Cités Unies France à l'ensemble des Balkans. La délégation a ainsi pu rencontrer les ambassadeurs, les représentants des collectivités territoriales ainsi que des regroupements associatifs des autorités locales.

Un certain nombre de décisions fut pris afin de continuer à soutenir les collectivités locales françaises désireuses de s'investir dans la région. C'est d'ailleurs en 2001 qu'un accord entre la Conférence Permanente des Villes et Municipalités serbes (SKGO) et Cités Unies France a été signé à l'ambassade de France ; 10 ans plus tard, l'association serbe constitue l'interlocuteur privilégié de CUF. Par ailleurs, le programme EXCHANGE 3 est une opportunité pour accroître les relations entre les collectivités françaises et serbes, et ce, en partenariat avec la SKGO.

Présentation économique et politique, par Mme Ivana Stankovic, l'Ambassade de la République de Serbie à Paris :

Le Gouvernement serbe est stable, capable de mener les reformes en cours, et continue de mener la politique en vertu de ces objectifs déterminés, parmi lesquelles les plus importantes sont :

- L'intégration européenne.
- La contestation par les moyens juridiques la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo.
- La consolidation économique.
- La coopération régionale.

Ce premier objectif constitue la priorité stratégique et constitue la force motrice principale du processus de réforme en Serbie. Le 22 décembre 2009, le gouvernement a déposé sa demande de candidature à l'adhésion à l'UE. Le processus de ratification, par les Parlements nationaux, de l'Accord de stabilisation et d'association a commencé durant le mois de juin. La ratification définitive est conditionnée par l'entière collaboration de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Serge Brammertz, procureur du TPIY a jugé satisfaisant cette collaboration et estime que la Serbie déploie tous les effets possibles pour retrouver les deux dernières personnes inculpées, dont le général Mladić. Pour autant, à l'heure actuelle, 43 personnes de 45 inculpées ont été livrées au TPIY. La collaboration avec l'instance internationale est partie intégrante du programme du gouvernement serbe. C'est pour cela que la majorité des effectifs des forces de sécurité sont mobilisés afin de mener à bien cette mission.

L'accord commercial intermédiaire a été débloqué et est entré en vigueur en janvier 2010, en vue de libéraliser les échanges économiques entre la Serbie et l'Union européenne, permettant d'établir des liens plus dynamiques entre Belgrade et Bruxelles. L'ouverture progressive du marché serbe nécessite une adaptation structurelle de l'économie aux conditions du marché concurrentiel. Il faut souligner que le gouvernement serbe a déjà décidé de mettre en œuvre cet accord depuis janvier 2009, avant même la décision de l'Union européenne, afin de montrer sa vocation à l'intégration à la Communauté. Un comité d'évaluation, en mars 2010, a jugé positif le travail effectué par la Serbie dans ce domaine.

Le 19 décembre 2009 est intervenue la libéralisation des visas permettant ainsi aux ressortissants serbes d'accéder librement à la zone Schengen. Cette étape symbolique a joué aussi un rôle certain dans l'évolution de la mentalité pro-européenne au sein de la population, ainsi, 70% des citoyens seraient en faveur de l'adhésion.

Le rôle de la Serbie dans les Balkans occidentaux est important. Hormis sa superficie territoriale et son positionnement géographique, c'est un élément capital pour la stabilité e la région. De bonnes relations sont entretenues avec les États limitrophes, notamment dans le domaine de la coopération économique dans le cadre de la CEFTA (Central European Free Trade Agreement) et du Conseil de la coopération régionale.

Par ailleurs, la Serbie devrait être membre de l'OMC avant la fin de l'année 2010.

Concernant les relations entre la France et la Serbie, l'hexagone soutient la candidature de cette dernière à l'Union européenne, ainsi que pour tous les États de la région. Après la visite à Paris de Boris Tadi en mai 2010, le Président Sarkozy devrait se rendre à son tour à Belgrade cette année. Une initiative a été proposée sur le partenariat stratégique entre les 2 pays quant à l'adhésion à l'Union européenne. Les thèmes de cet accord sont importants, économie, énergie, environnement, développement, défense, coopération universitaire et scientifique, ainsi que pour la sécurité et les affaires intérieure. Cet accord est de nature à accompagner la Serbie dans sa voie européenne, ainsi qu'à la création d'une plateforme pour la coopération bilatérale dans les domaines précités. Il doit être finalisé cette année lors de la venue à Belgrade du Président français, comme cela fut précisé durant le séjour du Ministre des affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner, dans la capitale serbe.

La France est un partenaire important pour la Serbie, et leurs relations sont traditionnellement bonnes et vont en s'améliorant. Cependant, elle n'occupe que la huitième place quant au volume d'investissement direct en Serbie derrière l'Autriche, la Grèce, l'Allemagne, la Norvège, les Pays-Bas, l'Italie et la Slovénie avec un stock d'investissement d'environ 500 millions d'euros. La Serbie accueille déjà d'importants investissements d'entreprises françaises comme Lafarge, Michelin, Vinci construction, Le Belier, Lohr, M. Bricolage, et d'autres. D'autres investissements ont été annoncés de la part du groupe Atic service et Sagem. Par ailleurs, le groupe Alstom négocie en vue de la construction du futur métro de Belgrade. Les banques françaises comme la Société générale, le Crédit agricole ainsi que BNP Paribas par le biais de Findomestic Banka, sont également présentes.

Les secteurs les plus prometteurs sont les grands projets d'infrastructures comme les autoroutes, le secteur de la construction, puis la mécanisation, le traitement des métaux, l'agriculture et transfert de technologie. Dans ce contexte, il faut souligner que la création d'une chambre de commerce franco-serbe à Belgrade a été établie le 8 octobre 2009, englobant approximativement 50 sociétés françaises implantées en Serbie.

La situation économique entre 2000 et 2008, l'économie émergente de la Serbie a généré une croissance soutenue avec un PIB augmentant en moyenne de 5,6% annuellement. Pourtant la crise financière et la détérioration de l'économie globale ont affecté la Serbie et la croissance du PIB est tombée à 3% en 2009. L'activité économique a reculé de 4,2% en 2009, cependant au 1^{er} trimestre 2010 le PIB est en croissance réelle de 1,5% par rapport à la même période de l'année précédente. La crise a entraîné la chute des échanges extérieurs, néanmoins cela a eu des effets positifs car les importations ont davantage reculé que les exportations permettant ainsi d'équilibrer un peu plus la balance des échanges, rétrécissant le déficit commercial, le ramenant à

60% de son niveau de l'année précédente. Au 1^{er} trimestre 2010, les exportations ont augmenté de 21,5% alors que les importations sont restées au même niveau. Concernant les réserves de change de devises, elles sont en légères augmentations, se plaçant à 12,9 milliards de dollars. Ils sont 4,5 fois plus importants que les quantités d'argents sur le marché. L'inflation en mai été de 4%..tandis que l'inflation cible pour 2010 6+-2%

Concernant les relations avec le FMI, le 30 juin 2010, le conseil d'administration du FMI a pris une décision positive après sa 4^e revue des performances économiques de la Serbie. Le fond a estimé que le gouvernement a accompli des progrès dans la réforme du système de retraite et fait preuve d'une plus grande responsabilité budgétaire. Par ailleurs, elle s'est engagée à geler les salaires et les retraites pendant l'année 2010. Le FMI a versé 380 millions d'euros, accordé au titre d'un prêt de 2,9 milliards d'euros. L'accord est valable jusqu'en 2011 et la Serbie a déjà utilisé 1,3 milliards d'euros. Le succès du gouvernement serbe se reflète par la réduction du déficit budgétaire, et ce, sans augmentation d'impôts.

Par la même l'ambassade de Serbie a réassuré son soutien aux villes françaises qui s'engagent, ou qui souhaiteraient s'investir, en Serbie.

M. Frémont :

Il est important que l'Union européenne ne se serve pas des difficultés rencontrées pour la capture des deux derniers fugitifs pour geler les avancées européennes de la Serbie. Les collectivités françaises, investies dans la région, soutiennent l'entrée de la région dans l'Union et oeuvrent dans ce sens à travers de nombreuses actions de formations municipales. Il a souligné le fait que l'élection de Boris Tadi s'est faite sur l'intégration à l'UE de son pays au détriment des partis nationalistes. Nous avons échappé au pire.

La présentation de l'appel à proposition du programme EXCHANGE 3, par Sarah De Rekeneire, Cités Unies France :

Le programme EXCHANGE 3 s'insère dans une architecture complexe. Financièrement, il dépend des fonds « IPA » (Instrument d'aide de préadhésion). Il s'agit d'appuyer les États reconnus comme candidats officiels ou à vocation à le devenir, afin qu'ils s'alignent sur les normes et politiques européennes.

Il est géré politiquement par la Direction générale à l'élargissement de la Commission européenne et mis en œuvre par Europe Aid. L'IPA est constitué de cinq volets :

- Aide à la transition et renforcement des institutions
- Coopération transfrontalière
- Développement régional
- Développement des ressources humaines
- Développement rural

La Serbie n'étant pas encore reconnue officiellement comme candidat officiel, seul les trois premiers volets lui sont applicables. Ces aides représentent 194 millions d'euros pour 2009 et devraient atteindre 198 millions d'euros pour l'année 2010, finançant 28 projets (définis par un programme national négocié entre la Serbie et l'Union). Dans le cadre de l'IPA, un programme de renforcement des municipalités est mis en place.

Par contre la SKGO n'est pas gestionnaire et la gestion demeure sous la responsabilité de la Délégation de l'Union européenne en Serbie.

EXCHANGE s'intègre dans un programme plus vaste d'appui municipal afin de renforcer les capacités de la SKGO. Il s'est développé en trois phases.

- 1) Financé par l'Union européenne, à hauteur de 5,3 millions d'euros, ce volet fut géré par l'Agence européenne de reconstruction (désormais fermée) et mis en œuvre par la SKGO en partenariat avec VNG International (agence de coopération internationale de

l'association des collectivités néerlandaises). Une enveloppe de 3,3 millions d'euros, dans ce cadre, était prévue pour des projets municipaux visant à préparer aux pratiques européennes.

- 2) Dotée de 5 millions d'euros, la deuxième phase de ce programme était gérée par la délégation de la Commission européenne en Serbie et mise en œuvre par le consortium dirigé par GDSI Limited (Irlande) et la SKGO. Il s'agissait d'apporter une aide technique au développement de plans stratégiques municipaux et la capacité de monter des projets.
- 3) 10 millions d'euros ont été attribués à cette troisième phase. C'est dans le cadre de la 4^e composante que l'appel à proposition fut rendu. La GTZ (agence de coopération allemande) est chef de file, mettant à disposition de la SKGO un assistant technique.

La SKGO est bénéficiaire et opérateur :

- Le programme EXCHANGE vise le renforcement des capacités de la SKGO qui est donc bénéficiaire
- Mais l'association est opératrice du programme. La Délégation la désignée comme celle qui va aider les collectivités à gérer le projet.

La SKGO, avec l'aval de la Délégation de la Commission européenne, choisira les projets dans le cadre de l'appel à proposition. Il lui appartiendra également de suivre le bon déroulement de la mise en œuvre de ces projets. Mais le contrat sera signé entre la Délégation et le porteur de projet (collectivité serbe), et c'est à la suite que les fonds seront versés. Il est à noter que cette l'autorité locale serbe qui sera auditionnée à la fin du projet.

Quelles sont les relations financières entre les collectivités serbes et françaises ?

Les collectivités françaises ne peuvent être que partenaire. Les élus, experts ou techniciens qui se rendent sur place pour des missions doivent être budgétés. C'est au partenaire de financer les missions. L'appel à proposition étant de faible montant, il est possible d'effectuer plus facilement des mouvements sur les lignes budgétaires pour des missions. Il faut noter que la municipalité porteuse de projet doit ouvrir un compte à part, bloqué pour recevoir la subvention européenne.

Il n'est pas possible de transférer une partie des fonds reçus à la collectivité française. En effet, il s'agit d'une programmation trimestrielle, il peut y avoir des tranches de versements, ce qui doit être négocié avec la Délégation au moment de la signature du contrat.

Les actions menées dans la période des 12 à 15 mois, comprennent-elles les voyages d'études et d'identification ?

Le contrat ne couvre pas tout ce qui se fait avant sa signature. La délégation va payer à partir de la date de départ présente sur le contrat. Ce ne peut être rétroactif. En revanche les études de faisabilités peuvent être effectuées après la signature du contrat si cela est budgété comme activité du projet.

En revanche, la période prévue dans le contrat ne comprend pas les trois mois prévus pour l'audit et l'évaluation.

La ville serbe doit-elle signaler dès le début ses partenaires ?

C'est une condition impérative. Les partenaires doivent apporter leur statut et l'accord de partenariat qui lie les deux collectivités. Il faut entrer l'intégralité de ces informations au moment de la saisie du projet dans la base de donnée PADOR. Cette inscription en ligne est la première étape. Par contre il est important de faire attention à cette étape car cette base de donnée n'est pas parfaitement adaptée aux collectivités locales, demandant des documents financiers alors que l'année fiscale n'est pas échue.

La procédure à suivre :

Concernant les *per diem*, ils sont calculés en fonction de la grille de lecture de l'Union européenne les définissant par pays. Bien qu'on doive parler d'indemnité de mission en mairie, sauf les élus qui sont en frais réels, et qu'ils soient liés à un taux préétabli par le ministère des finances, c'est la collectivité serbe qui est porteuse de projet et ainsi, il s'agit des conditions de la Délégation européenne qui priment.

Le 20 septembre, date limite d'envoi du dossier de candidature, il est impératif :

- de s'être enregistré dans PADOR (la collectivité serbe et ses partenaires)
- Il faudra avoir monté le projet et rédigé le budget

Par ailleurs, le présent appel à proposition étant « décentralisé » il est important de rendre l'intégralité du dossier et non la seule note succincte.

C'est la collectivité serbe qui se doit de remplir toutes ces tâches, avec l'aide de son et ses partenaires. Les documents peuvent être rédigés en français, en anglais (car langues officielles de l'UE) ou en serbe (car c'est le pays de mis en œuvre). Pour aider les porteurs de projets, des réunions de formation ont été organisées en Serbie.

Un chef de file peut également être partenaire dans deux autres projets. Il est à noter que la présence de plusieurs partenaires impose la désignation d'un chef de file.

Le montant demandé à la délégation :

La subvention peut atteindre jusqu'à 90% des sommes totales. Les 10% restant peuvent être financés par le porteur de projet, les partenaires, de structures publiques ou bien ils peuvent provenir de sources privées. Il est possible de valoriser le salaire des agents des partenaires français. Il faut valoriser le temps et l'expertise mobilisés, pouvant être budgétés.

Lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de prévoir le montant souhaité de la part de la délégation. Si cette dernière n'accorde qu'un montant inférieur à celui qui est demandé, alors un délai sera accordé afin de combler la différence, afin de trouver des financements supplémentaires.

Il faut prévoir un pourcentage du budget consacré aux éventuels imprévus, et ce, à hauteur de 5% des coûts éligibles.

Relevé de décisions :

Il fut réaffirmé l'importance de l'engagement des collectivités françaises dans les Balkans occidentaux. Cependant, il est nécessaire d'approfondir notre présence dans la région. Il faut, pour ce faire, nouer des contacts avec les organisations sur place, comme le Conseil de l'Europe, nous permettant de mieux suivre les projets en cours. Par ailleurs, une coopération plus étroite avec le Courrier des Balkans est envisagée. Il faut renforcer les liens avec la SKGO.

Le succès de la table ronde organisée dans le cadre du forum de la coopération internationale des collectivités nous conforte dans l'idée d'organiser des réunions spécialisées sur des points précis. Ceci pourrait s'inscrire dans une idée de formation, offre dirigée vers les collectivités françaises et balkaniques. Il fut proposé de faire un point sur l'état de la décentralisation en Serbie.

Une réunion plus élargie, traitant de l'ensemble de la région, se tiendra en septembre. Il est important de focaliser sur la région dans sa totalité et non pas à travers une logique de blocs, pays par pays.

Cités Unies France continuera à travailler sur le répertoire Balkans occidentaux. Par ailleurs, CUF se tient à disposition de toutes les collectivités dans le cadre du programme EXCHANGE 3.